

À lire, à voir

**DE ZUTTER M., LODDE B.,
DEWITTE J.D.**

***Pathologies dues à l'inhalation
de poussières de silice.***

Encyclopédie médico-
chirurgicale. Pathologie
professionnelle et de
l'environnement 16-002-A-24.

Elsevier Masson, 2017, 12 p.

La silice ou dioxyde de silicium (SiO₂) existe de manière abondante et sous deux formes principales dans la croûte terrestre : cristalline et amorphe. La forme cristalline est la plus toxique et commune en termes d'exposition. Ainsi, de nombreuses professions peuvent être en contact avec la silice, des plus fréquentes comme la construction ou l'extraction de minerais et de roches, aux plus surprenantes comme la réparation automobile ou encore la rénovation de peintures... Ces expositions à la silice peuvent entraîner une atteinte du parenchyme pulmonaire : la silicose. La physiopathologie des atteintes de la silice passe par plusieurs voies, entraînant différentes lésions sur les organismes exposés. L'accumulation de ces particules dans les voies respiratoires peut aussi entraîner de nombreuses complications telles que des altérations du système immunitaire et des cancers bronchopulmonaires, ou favoriser les infections tuberculeuses et fongiques. En France, les affections respiratoires dues aux poussières de silice sont reconnues et indemnisées au titre des maladies professionnelles.

**Eslevier Masson : 62 rue Camille
Desmoulins, 92130 Issy-les-
Moulineaux**

TESTUD F.

***Atteintes hépatiques toxiques
professionnelles.***

Encyclopédie médico-
chirurgicale. Pathologie
professionnelle et de
l'environnement 16-530-J-10.

Elsevier Masson, 2017, 9 p.

Le foie est le principal organe de détoxification des médicaments et des substances chimiques de l'environnement, professionnel et général. Comme les atteintes médicamenteuses, les hépatopathies toxiques sont, sauf exception, non spécifiques, pouvant reproduire pratiquement toute la pathologie hépatique. Les atteintes hépatiques aiguës cytolytiques sont maintenant exceptionnelles. Pour quelques substances, le mécanisme n'apparaît pas uniquement dose-dépendant, mais possiblement immunologique. Concernant les effets à long terme, la responsabilité de l'exposition professionnelle aux solvants organiques dans la constitution d'une stéatose hépatique n'est à ce jour pas établie. Il en est de même pour les molécules induisant expérimentalement la prolifération des peroxysomes. À l'exception du chlorure de vinyle monomère et de l'arsenic, non traités ici car faisant l'objet de monographies spécifiques, très peu de substances chimiques ont un pouvoir cancérigène hépatique démontré chez l'homme exposé en milieu de travail. Les tests biologiques hépatiques doivent être réservés aux salariés réellement exposés à des substances dont l'hépatotoxicité est avérée. Dans la majorité des situations

de travail, une surveillance biométriologique de l'exposition est bien plus utile.

**Eslevier Masson : 62 rue Camille
Desmoulins, 92130 Issy-les-
Moulineaux**

DODIN A., LIAROUTZOS O. (Ed).

***Travailler avec une maladie
chronique évolutive. Quel(s)
rôle(s) des partenaires sociaux ?
Rapport final.***

**Agence nationale pour
l'amélioration des conditions de
travail (ANACT), 2017, 58 p.**

Les maladies chroniques évolutives (MCE) au travail concernent 15 % de la population active et le taux d'activité professionnelle des personnes souffrant de ces maladies est estimé à 35 %. Cette étude s'interroge sur la lutte contre la désinsertion professionnelle liée à la maladie. Plus spécifiquement, elle explore les voies de maintien dans l'emploi des personnes qui travaillent avec une MCE en adoptant une approche transversale, et non individuelle, des questions de santé au travail grâce au renouveau du dialogue social et à l'investissement d'équipes syndicales. L'enquête qualitative, abordée sous l'angle du droit social, a été réalisée entre avril 2016 et mai 2017 au sein d'un établissement public hospitalier. Au total, vingt-huit entretiens ont été réalisés auprès de travailleurs touchés par une MCE, d'encadrants, et de représentants syndicaux et du personnel, interrogés sur la manière dont ils se saisissent de ces problématiques, ainsi que la représentation qu'ils ont de leur

rôle et de leur positionnement. En complément, une analyse de la littérature législative et conventionnelle indique les ressources en droit social dont peuvent se saisir les partenaires sociaux.

ANACT : 192 avenue Thiers, CS 800 31, 69457 Lyon Cedex 06 (<http://www.anact.fr>)

BARADAT D. (Ed), DODIN A. (Ed), LEVRAT-PINATEL C. (Ed), LIAROUTZOS O. (Ed) et al.
10 questions sur les maladies évolutives au travail.

ANACT, 2017, 17 p.
Dans le cadre d'un partenariat avec l'Institut national du cancer, le réseau ANACT-ARACT a développé une expertise d'accompagnement auprès des entreprises veillant au maintien en emploi des personnes touchées par une maladie chronique évolutive (MCE). Les progrès continus de la médecine permettent d'améliorer le cadre de vie des personnes touchées par l'une de ces maladies. La question du vieillissement de la population active et la plus forte probabilité de contracter avec l'âge une maladie chronique interpellent les DRH. L'approche voulant éloigner ces personnes de la vie professionnelle, au risque de développer un effet d'isolement qui les fragilise davantage, est aujourd'hui remise en cause. Cette publication vise ainsi à mieux faire connaître les possibilités de marges de manœuvre dans les entreprises pour faciliter le maintien en emploi, notamment au niveau des organisations du travail, grâce à un tissu d'acteurs.

En prenant des dispositions en amont, il y a moyen de réguler des problèmes d'absentéisme et d'inaptitude.

ANACT : 192 avenue Thiers, CS 800 31, 69457 Lyon Cedex 06 (<http://www.anact.fr>)

CHAMPOUX D., PRUD'HOMME P.
Analyse comparative du contexte de travail et portrait statistique des problèmes de santé et sécurité au travail en fonction de la taille des entreprises.

Rapports scientifiques R-986. Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail (IRSST), 2017, 121 p.
Selon Statistique Canada, 33,1 % des salariés québécois et 31,3 % des salariés canadiens travaillaient dans les petites entreprises de 49 employés et moins, en 2015. Les petites entreprises constituaient 95 % de l'ensemble des établissements employeurs au Québec et au Canada en 2016. Plusieurs résultats scientifiques internationaux montrent que la prévention des risques dans les petites entreprises est moins efficace que dans les moyennes et les grandes entreprises et que le risque d'accidents et de maladies professionnelles pour la main-d'œuvre y est plus élevé. En particulier, le manque de ressources internes des petites entreprises exerce un effet sur les conditions de travail et de sécurité, ainsi que sur la prise en charge de la santé et sécurité au travail (SST). Les résultats présentés dans l'étude, basés sur des croisements significatifs entre

les caractéristiques documentées de l'emploi et du travail et de la taille des entreprises, décrivent des différences entre les salariés des petites entreprises et ceux des grandes entreprises dans tous les cas, et des différences avec les salariés des moyennes entreprises pour la moitié des cas environ.

IRSST : 505 boulevard de Maisonneuve Ouest, Montréal, Québec H3A 3C2, Canada

CHEVANCE A. (Ed), DELCOURT L. (Ed), HAMON-CARRE G. (Ed).
Espace de discussion sur le travail : mode d'emploi.

Association régionale pour l'amélioration des conditions de travail de Bretagne (ARACT Bretagne), Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (ANACT), 2017, 15 p.

Les entreprises évoluent dans un contexte de forte concurrence et de grandes mutations qui les incitent à une adaptation permanente. Les salariés sont ainsi soumis à des changements réguliers qui peuvent conduire à des dysfonctionnements, des formes de lassitude ou encore une perte de sens du travail. Organiser l'expression directe des salariés sur leur travail est devenu une condition de réussite des projets de modernisation technique ou organisationnelle. En 2016, l'ARACT Bretagne a accompagné onze entreprises dans une démarche de développement de la qualité de vie au travail. L'expérimentation a porté sur la création d'espaces de discussion sur le travail au sein de chacune de ces entreprises. Deux actions pilotes ont permis de

proposer des recommandations sur la mise en place des espaces de discussion. Elles sont rassemblées dans ce document qui a été enrichi de partages d'expériences et de témoignages de chefs d'entreprises, de responsables RH, de représentants du personnel et de salariés.

ARACT Bretagne : 10 rue Nantaise, 35000 Rennes.

ANACT : 192 avenue Thiers, CS 800 31, 69457 Lyon Cedex 06
(<http://www.anact.fr>)

BEC A. (Ed), ARNAUD F., DELCOURT L., HAMON-CARRE G. et al.

Lean. Performance et santé au travail : quelles conditions réunir ?

ARACT Bretagne, ANACT, 2017, 35 p.

Ce guide traite des conditions nécessaires pour la réussite d'une démarche *Lean* articulant performance et santé au travail. Il s'appuie sur une recherche-action conduite par l'ARACT Bretagne et deux consultants entre 2013 et 2015. L'étude a porté sur vingt-deux ateliers dans neuf entreprises industrielles volontaires et choisies à partir de deux critères : un niveau minimum de déploiement du *Lean* et une attention particulière à la santé au travail. Sans porter un jugement sur le *Lean*, ni discuter de la pertinence des outils et des méthodes *Lean* utilisés en entreprises, il tente d'apporter des réponses aux questions telles que : en quoi le *Lean* peut-il être utile à l'entreprise ? Comment l'adapter aux besoins ? Peut-il aider à

traiter les problèmes de terrain, la performance opérationnelle et le fonctionnement de l'entreprise ? Peut-il aussi contribuer à améliorer la santé et la qualité de vie au travail ? Qui associer et comment piloter ce projet ? Comment mobiliser les managers et faire participer les salariés ? Pourquoi est-ce important d'associer les représentants du personnel ? Quels sont les éléments favorables, les points d'appui dans l'entreprise, les pièges à éviter pour mener à bien cette démarche ?

ARACT Bretagne : 10 rue Nantaise, 35000 Rennes.

ANACT : 192 avenue Thiers, CS 800 31, 69457 Lyon Cedex 06
(<http://www.anact.fr>)

La méthode des 5 S.

PreventMemo. Politique 57. Institut pour la prévention, la protection et le bien-être au travail (PREVENT), 2017, 2 p.

La méthode japonaise des 5 S s'est développée en Europe dans les années 80. Elle ne s'applique pas à un processus mais à un milieu physique (atelier, magasin, bureau, poste de travail...). Elle vise à garantir la propreté et l'organisation du poste de travail. Sa force réside dans sa simplicité et son bon sens. Cette fiche donne l'origine de cette méthode, ses caractéristiques, ainsi que les 5 étapes à suivre : supprimer, situer / ranger, (faire) scintiller / nettoyer, standardiser, stimuler pour garder en bon état.

PREVENT : rue Gachard 88/4, 1050 Bruxelles, Belgique

VIGNAL B., SOULE B., ROGOWSKI I.

Étude épidémiologique des blessures chez les cordistes français. État des lieux des conditions d'exercice et typologie des blessures.

Fondation Petzl, 2017, 38 p.

Une équipe de recherche pluridisciplinaire de l'Université Lyon 1 a réalisé une étude épidémiologique des blessures chez les cordistes. Elle a été menée auprès de 500 professionnels de la région Auvergne-Rhône Alpes. Outre une meilleure connaissance de la profession et de ses conditions d'exercice, cette enquête a permis d'identifier les principales blessures de type traumatique, mais aussi un certain nombre de facteurs prédisposant à la blessure (l'éloignement géographique du chantier, la mono-activité telle que la pose de filets en falaise, l'utilisation d'outils lourds, la fatigue et le manque de sommeil). Fait remarquable, aucun des accidents recensés n'est dû à une chute de hauteur.

Fondation Petzl : ZI de Crolles, CIDEX 105 A, 38920 Crolles
(www.fondation-petzl.com)

BARATHIEU G., JANSOU P., MAZEAU M.

Repères juridiques et ergonomiques de la prévention des risques professionnels.

Encyclopédie médico-chirurgicale. Pathologie professionnelle et de l'environnement 16-780-A-20.

Elsevier Masson, 2017, 13 p.

Les amendements récents à la législation du travail et de la santé au travail ont modifié les

obligations de l'employeur en matière de prévention, l'obligation d'une démarche participative de recherche et d'élimination des risques remplaçant l'obligation de suivre des règles prescrites par le législateur. Dans cette démarche, les services de santé au travail, et particulièrement le médecin du travail comme les ergonomes, apportent à la fois des outils, des connaissances et des méthodes, ainsi qu'une position d'intermédiaire, lorsque c'est nécessaire, entre les acteurs aux objectifs à la fois divergents et communs des différents partenaires de l'entreprise.

Eslevier Masson : 62 rue Camille Desmoulins, 92130 Issy-les-Moulineaux

GOUSSARD L. (Ed), TIFFON G. (Ed).
Syndicalisme et santé au travail.
Éditions du croquant, 2017, 275 p.

Si la santé au travail a donné lieu à de nombreuses publications depuis une dizaine d'années, les travaux sur la façon dont le syndicalisme étudie ce thème sont nettement moins nombreux et encore très disparates. L'objectif de cet ouvrage est donc de regrouper dans un même volume les savoirs accumulés sur ces questions. Son deuxième objectif est de montrer le point de vue des chercheurs, des syndicalistes et des experts du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) sur la prévention de la santé au travail. Il présente des témoignages, des analyses, combinant expériences, entretiens, observations, statistiques et études documentaires, pour dresser

un état des lieux des différents chantiers engagés depuis une dizaine d'années sur ces questions, que ce soit au niveau des CHSCT, de la négociation collective, des liens entre savoirs militants et savoirs experts, des batailles pour politiser les débats sur la santé au travail ou des luttes pour faire reconnaître la responsabilité de l'employeur. Au sommaire : transformations du travail et santé des salariés, nouvelle donne pour les organisations syndicales ? Le CHSCT, portée et limites ; savoirs militants, savoirs experts, quelles articulations ? La santé au travail se négocie-t-elle ? Comment (re) politiser les débats sur la santé au travail ? La santé au travail, une opportunité pour repenser l'action syndicale ? Retour sur quelques expérimentations.

Éditions du croquant :
20 route d'Héricy,
77870 Vulaines-sur-Seine